

liberté

Comprendre un droit fondamental et ses limites

 30 min

 fiche élève

Prénom :

Page source :

L'essentiel du cours

- La liberté est un droit fondamental reconnu par des textes majeurs comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.
- La liberté n'est pas absolue : la loi lui fixe des limites pour protéger les droits d'autrui et l'ordre public.
- La liberté d'expression est protégée en France, notamment par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.
- La loi du 9 décembre 1905 garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le cadre de la laïcité.
- Dans un État de droit, les juges et les institutions protègent les libertés contre l'arbitraire.

Mes exercices

Exercice 1 — Repères chronologiques

Associez chaque date au bon événement.

1789
1881
1905
1948

Exercice 2 — Vrai ou faux

Indiquez si chaque affirmation est vraie ou fausse.

La liberté d'expression permet tous les propos sans limite.
La laïcité garantit la liberté de conscience.
La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée en 1948.

Exercice 3 — Définition

Rédigez une définition courte de la liberté, puis expliquez pourquoi elle n'est pas absolue.

Définition de la liberté
Pourquoi la liberté a-t-elle des limites ?

Exercice 4 – Situation concrète

Un citoyen publie en ligne un message insultant contre un groupe de personnes en raison de leur religion. Expliquez si ce message relève de la liberté d'expression.

Le message est-il protégé ?

Justifiez avec une règle de droit ou un principe.

✓ Corrigés

Exercice 1 — Repères chronologiques

- 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- 1881 : loi sur la liberté de la presse.
- 1905 : loi de séparation des Églises et de l'État.
- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme.

Exercice 2 — Vrai ou faux

- Faux : la liberté d'expression connaît des limites fixées par la loi.
- Vrai : la laïcité garantit la liberté de conscience.
- Vrai : la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée le 10 décembre 1948.

Exercice 3 — Définition

- La liberté est la possibilité d'agir, de penser et de s'exprimer sans contrainte arbitraire.
- Elle n'est pas absolue car la loi protège les droits d'autrui, la dignité des personnes et l'ordre public.

Exercice 4 — Situation concrète

- Non, ce message n'est pas protégé par la liberté d'expression.
- La loi interdit les propos incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence envers des personnes en raison de leur religion.